CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

No. R-3970-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Gaz Métro »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, MATHIEU GUAY, Associé, faisant affaires au 700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1900, en la ville de Montréal district de Montréal, province de Québec, H3B 0A7, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis à l'emploi d'Aon Hewitt Inc. (« **Aon** ») et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
- Aon fournit entre autres des services relatifs à la gestion des avantages sociaux de diverses entreprises;
- Dans le cadre du présent dossier, Gaz Métro demande la confidentialité du rapport intitulé « Indice des avantages sociaux – Gaz Métro – Février 2016 » produit à l'annexe 2B de la pièce Gaz Métro-8, Document 19 (ci-après le « Rapport »);
- 4. Le Rapport contient des renseignements sur les avantages sociaux en place chez certains participants à des études de balisage;
- 5. Les renseignements fournis par les participants aux études de balisage l'ont été sur la base que les informations ainsi fournies resteraient confidentielles;
- La divulgation publique des renseignements contenus au Rapport viendrait à l'encontre des obligations de confidentialité envers les participants des études de balisage et compromettrait la capacité d'Aon de poursuivre de telles études dans l'avenir;
- Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité du Rapport pour une durée indéterminée;
- 8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:

DÉCLARÉ solennellement devant moi, À MONTRÉAL, ce 29^e jour d'avril 2016

Commissaire à l'assementation pour tous les districts judiciaires du Québec